**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**(CCTP)**

**Maître de l’ouvrage** : État - Ministère des Armées

Service d’Infrastructure de la Défense Sud Est

**Maîtrise d’œuvre** : Service d’Infrastructure de la Défense Sud Est  
Unité de Soutien de l’Infrastructure de la Défense de Lyon – Antenne d’Ambérieu-en-Bugey

**Objet du marché** : AMBERIEU EN BUGEY (01) – BASE AERIENNE 278

ANNEXE CAUDRON – TRAVAUX DE RENOVATION ET DE REAMENAGEMENT INTERIEURS

LOT 1 : DEMOLITION, GROS ŒUVRE, MAÇONNERIE, CARRELAGE

[DISPOSITIONS GENERALES 3](#_Toc204006295)

[1.1 NOTE PRELIMINAIRE 3](#_Toc204006296)

[1.2 OBJET DU PRESENT LOT 3](#_Toc204006297)

[1.3 CONSISTANCE DES TRAVAUX 3](#_Toc204006298)

[1.4 NORMES ET REGLEMENTS 4](#_Toc204006299)

[1.5 OBLIGATIONS DE L’ENTREPRISE 4](#_Toc204006300)

[1.6 CARACTERE COMPLET DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE 4](#_Toc204006301)

[1.7 GESTION DES DECHETS 5](#_Toc204006302)

[2 CARACTERISTIQUES DES BETONS 6](#_Toc204006303)

[2.1.1 Qualité des matériaux 6](#_Toc204006304)

[2.1.2 Tableau des bétons 6](#_Toc204006305)

[2.1.3 Etude et contrôle des bétons 6](#_Toc204006306)

[2.1.4 Fabrication 7](#_Toc204006307)

[2.1.5 Armatures 7](#_Toc204006308)

[2.1.6 Parements des bétons 7](#_Toc204006309)

[3 DESCRIPTION DES PRESTATIONS A REALISER 8](#_Toc204006310)

[3.1 PRESTATIONS GENERALES 8](#_Toc204006311)

[3.1.1 Période de préparation - études d’exécution 8](#_Toc204006312)

[3.1.2 Installations de chantier 8](#_Toc204006313)

[3.1.3 Dossier des ouvrages exécutés 9](#_Toc204006314)

[3.2 TRAVAUX DE DEMOLITION 9](#_Toc204006315)

[3.2.1 Dépose d’ossatures bois 9](#_Toc204006316)

[3.2.2 Dépose de plafonds et faux-plafonds 9](#_Toc204006317)

[3.2.3 Dépose de hottes métalliques 9](#_Toc204006318)

[3.2.4 Dépose d’un chauffe-eau 9](#_Toc204006319)

[3.2.5 Démolition de cheminées 10](#_Toc204006320)

[3.2.6 Démolition de murs en béton ou en briques d’aggloméré 10](#_Toc204006321)

[3.2.7 Démolition de cloisons et murets 10](#_Toc204006322)

[3.2.8 Dépose de plinthes 11](#_Toc204006323)

[3.2.9 Démolition de carrelages de sol et mural 11](#_Toc204006324)

[3.2.10 Démolition de sol en résine 11](#_Toc204006325)

[3.2.11 Démolition d’un dallage béton 11](#_Toc204006326)

[3.2.12 Démolition d’un escalier intérieur 12](#_Toc204006327)

[3.2.13 Dépose d’habillages et placard bois 12](#_Toc204006328)

[3.2.14 Démolition du bar 12](#_Toc204006329)

[3.3 GROS ŒUVRE – MACONNERIE 13](#_Toc204006330)

[3.3.1 Agrandissement d’ouvertures 13](#_Toc204006331)

[3.3.2 Obturation d’ouvertures 13](#_Toc204006332)

[3.3.3 Murs en blocs béton creux 13](#_Toc204006333)

[3.3.4 Réservation pour lot 3 14](#_Toc204006334)

[3.4 CARELAGES 14](#_Toc204006335)

[3.4.1 Chape fluide ciment 14](#_Toc204006336)

[3.4.2 Carrelage de sol et plinthes 14](#_Toc204006337)

[3.4.3 Carrelage mural 15](#_Toc204006338)

[3.5 TRAVAUX DE VRD 16](#_Toc204006339)

[3.5.1 Réseaux eaux usées 16](#_Toc204006340)

[3.5.2 Rampe d’accès PMR 16](#_Toc204006341)

[3.6 MENUISERIES EXTERIEURES 17](#_Toc204006342)

[3.6.1 Porte métallique 17](#_Toc204006343)

[3.6.2 Ensembles menuisés avec porte d’évacuation 17](#_Toc204006344)

[3.6.3 Blocs-baies PVC avec volet-roulant solaire 18](#_Toc204006345)

# DISPOSITIONS GENERALES

## NOTE PRELIMINAIRE

L’entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des pièces écrites qui y sont mentionnées, notamment en ce qui concerne les conditions générales du marché, les obligations faites à tous les corps d’état, les frais particuliers à sa charge.

Les entreprises devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas entraîner de perturbations et notamment :

- bruits en limites de zones en service,

- propagation de la poussière,

- circulation des engins en dehors des zones de clôture de chantier.

## OBJET DU PRESENT LOT

Le présent lot a pour objet :

- les travaux de démolition,

- les travaux de gros œuvre et de maçonnerie;

- les travaux de carrelage,

- les travaux de pose de menuiseries extérieures,

nécessaires à la rénovation à l’aménagement intérieurs du bâtiment Caudron situé sur la base aérienne d’Ambérieu-en-Bugey.

**Suite au** **repérage amiante avant travaux réalisé conformément à la réglementation, une opération de désamiantage sera réalisée avant le démarrage des travaux objet du présent lot afin de supprimer l’ensemble des matériaux concernés.**

## CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent ainsi :

- la dépose des ossatures en bois reposant sur les murs et cloisons démolis,

- la démolition de plafonds en plaques d’aggloméré,

- la dépose de faux-plafonds suspendus,

- la démolition de murs et cloisons,

- la démolition de carrelage mural (hors parties avec colle amiantée déposées préalablement par une société spécialisée),

- la démolition de chapes ciment et de carrelage de sol (hors plinthes avec colle amiantée déposée préalablement par une société spécialisée),

- la démolition des deux cheminées,

- la dépose de deux hottes d’extraction,

- la dépose d’habillage bois sur les murs,

- la démolition du bar et son plafond,

- la démolition d’un placard bois,

- l’agrandissement d’ouvertures sur les façades Est et Ouest,

- l’obturation d’ouvertures en blocs béton creux,

- la construction de murs en bloc béton,

- la réalisation d’une chape ciment et la pose de carrelage de sol,

- la pose de carrelage mural dans les futurs sanitaires,

- la modification des réseaux eaux usées,

- la construction d’une rampe PMR,

- la fourniture et la pose de menuiseries extérieures.

## NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages devront être exécutés conformément aux documents réglementaires en vigueur à la date de signature du marché (DTU, normes UNM, règles professionnelles, ...), et notamment :

* NF DTU 20.1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs
* NF DTU 20.13 Cloisons en maçonnerie de petits éléments
* NF DTU 26.1 Travaux d'enduits de mortiers
* NF DTU 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
* NF DTU 34.4 Mise en œuvre des fermetures et stores
* NF DTU 36.5 Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures
* NF DTU 52.1 Revêtements de sol scellés

## OBLIGATIONS DE L’ENTREPRISE

Toutes les dispositions précisées dans le présent document doivent être respectées tant en ce qui concerne le choix des matériaux que leur mode d'exécution.

L'Entrepreneur reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails ou précisions qui auraient pu être oubliés au descriptif ou sur les plans. Il doit prévoir tous les travaux indispensables étant entendu qu'il doit assurer le complet et le parfait achèvement des travaux demandés. Aussi, il ne saurait être accordé de majoration sur le prix consenti pour raison d'omission ou d'imprécision dans les clauses techniques ou sur les plans.

L'Entrepreneur doit vérifier sur le terrain les cotes, métrés ou dimensions portés sur les plans. En cas de doute, il doit en référer immédiatement au maître d'œuvre, faute de quoi il sera tenu pour responsable des erreurs qui pourraient se produire et de leurs conséquences.

La totalité des travaux sont réalisés selon les « règles de l'art », en conformité avec la réglementation en vigueur.

La société titulaire du marché est soumise à une obligation de résultat. Elle met donc en œuvre tous les moyens notamment humains, organisationnels et techniques, nécessaires à la bonne exécution de la mission qui lui est confiée.

Le titulaire s’engage à respecter les dispositions réglementaires en vigueur.

## CARACTERE COMPLET DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix global comprend implicitement toutes les fournitures, prestations, façons nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

En outre, il comprend (liste non exhaustive) :

* les études d’exécution,
* les moyens de levage et d’accès nécessaires à l’exécution des travaux (échafaudage, garde-corps, nacelle, grue mobile…),
* la mise en place de tous les équipements de sécurité demandés par le coordonnateur SPS,
* les fournitures,
* les approvisionnements,
* la gestion des déchets de chantier,
* la coordination avec les autres lots techniques,
* la protection et le nettoyage final des ouvrages,
* les essais et réglages,
* la constitution du dossier d’exécution des ouvrages.

## GESTION DES DECHETS

Durant les travaux, l’entrepreneur devra évacuer les matériaux issus des démolitions et les déchets de chantier, à la décharge agréée de son choix à ses frais. La gestion de tous les déchets issus du chantier se fera par :

- la mise en place et maintien pendant la durée du chantier, de bennes permettant un tri sélectif des matériaux selon leur filière d’élimination ;

- la fourniture d’une notice précisant le mode opératoire de démolition et d’élimination des déchets (indication des filières locales d’élimination et modes opératoires favorables à la valorisation) ;

- le suivi des déchets.

Aucun dépôt ne sera toléré aux alentours des bâtiments, excepté en conteneurs ou bennes mobiles, enlevés régulièrement en fin de semaine.

Afin d’assurer la traçabilité règlementaire des déchets issus du présent marché, la dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets issus du présent marché, qu’ils soient dangereux, polluants organiques persistants ou non dangereux, est assurée via l’utilisation de l’outil numérique gratuit « Trackdéchets » (https://trackdechets.beta.gouv.fr/), développé par le Ministère de la Transition Ecologique.

Le Titulaire s’assure de la création des bordereaux de suivi de déchets (BSD) via Trackdéchets. Ces BSD sont créés soit par le Titulaire, soit par le transporteur.

Le Titulaire s’assure que les BSD sont générés à minima cinq (5) jours avant l’enlèvement des déchets. Dès création du document, le Titulaire en informe par courriel l’Acheteur (=producteur).

Les entreprises de transport, collecte et traitement des déchets non dangereux, intervenant au profit du Titulaire, sont obligatoirement inscrites sur Trackdéchets.

Les informations relatives à l’Acheteur (=producteur) sont les suivantes :

SIRET :13000190200274

ESID de Lyon

BP97423

69347 Lyon Cedex 07

Adresse mail : denis.chabert@intradef.gouv.fr

Les informations relatives au chantier sont les suivantes :

Base aérienne 278 d’Ambérien en Bugey

Avenue du colonel Chambonnet

01500 AMBERIEU EN BUGEY

Les BSD et BSDA sont nommés selon le modèle suivant :

« USID LVV-BA 278 - Rénovation bâtiment CAUDRON»

L’Acheteur transmet au Titulaire les codes et numéros concernés lors de la première réunion après notification du marché.

Lorsque les BSD sont créés par le transporteur, le Titulaire fait sien de fournir à celui-ci les informations relatives aux déchets (codes, quantités estimées, n° de certificat d’acceptation préalable, etc).

En cas d’évacuation de terres excavées et/ou sédiments, le Titulaire renseigne en sus les informations relatives à l’appellation du déchet et aux « terres et sédiments » sur le BSD (parcelle(s) cadastrale(s), références d’analyses…).

En cas de manquement, le Titulaire encourt les pénalités prévues à l’article 4.3.1 du CCAP.

# CARACTERISTIQUES DES BETONS

### Qualité des matériaux

Les différents matériaux seront conformes aux normes suivantes :

* Granulats : NF EN 12620 et XP P,
* Ciment : NF EN 197-1,
* Eau : NF EN 1008, - Adjuvants : NF EN 934-2, - Béton : NF EN 206-1.

### Tableau des bétons

Les bétons devront être conformes à la norme NF P 18-201 (DTU 21) et aux spécifications de la norme NF EN 206-1.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N classification type d’ouvrage | Dosage minimum ciment kg/m3 | Fc 28 ( Mpa ) | symbole ciment | adjuvant |
| B0 béton de propreté et blocage | 150 | - | \* |  |
| B1 béton en contact avec la terre (puits) | 250 | 15 | \* | hydrofuge |
| B2 béton armé en  contact avec la terre  XC2 | 280 | C25/30 | \* | hydrofuge - plastifiant |
| B3 béton armé en élévation XC4 | 300 | C30/37 | CPA 55 |  |

\* suivant analyse chimique du sol à réaliser par le présent lot CLK , CPA 55 PM

### Etude et contrôle des bétons

Les études et contrôles des bétons seront conformes aux prescriptions du DTU 21.

Les bétons feront l’objet de deux types de contrôles sur chantier :

* contrôle de la plasticité par mesure d’affaissement au cône d’Abram,
* contrôle de la résistance : confection d’éprouvettes, conservation et essai dans un laboratoire agréé selon les normes NF EN 12-309-2, 12390-3 et le fascicule de documentation FD-P-18-547.

Ces contrôles seront réalisés sur demande du maître d’œuvre dans la limite de 20 éprouvettes (2 par contrôle) et 10 contrôles de plasticité.

### Fabrication

La fabrication des bétons sera conforme aux prescriptions du DTU 21.

### Armatures

Voir DTU 21, articles 2.13, 2.22, 4.1 et 5.12

Les armatures devront être conformes à la norme NF EN 10080.

Elles seront constituées d’acier à haute adhérence de limite d’élasticité égale à 500 MPa.

### Parements des bétons

* Parements coffrés

Les parements doivent être exempts de tout produit nuisant à ‘adhérence des enduits, des peintures, revêtements hydrofuges, etc., ou risquant de faire apparaître des traces. Tous les ragréages, ponçages et enduits pelliculaires qui s’avèrent nécessaires pour obtenir un fini acceptable sont dus. Il en est de même pour le redressement des arêtes.

P1 : parement ordinaire

P2 : parement courant

P3 : parement soigné

Les parements devront être conformes au DTU n° 21.

L’entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des revêtements qui seront appliqués sur les ouvrages en béton. Les parements des bétons doivent être conformes aux prescriptions des DTU spécifiques aux revêtements qui viennent les recouvrir.

* Parement supérieur des radiers et dallages

On distingue 4 types de parements, dont les caractéristiques de l’état des surfaces sont définies comme suit :

* D1 : Surface brute, destinée à recevoir un revêtement épais tel que dallages carrelages épais scellés sur lit de sable nécessitant une réserve d’épaisseur de l’ordre de 5 cm et plus ; Aucune exigence particulière n’est requise pour l’état de surface.
* D2 : Surface courante régulière obtenue par un surfaçage à la règle ou à l’hélicoptère. Destiné à recevoir les types de revêtements tels que carrelages scellés directement sur dalle, nécessitant une réserve de l’ordre de 2,5 cm.
* D3 : Surface soignée. Idem parement D2, mais destiné à recevoir, en collage direct, des revêtements de sols minces déformables sous réserve d’un lissage (à la charge de l’applicateur) avec un produit agréé en consommation limitée à 2,5 kg/m2 maximum ; au-dessus de cette valeur, un ponçage sera exigé.
* D4 : Surface très soignée (par ponçage si nécessaire) destinée à recevoir une peinture de sol, un revêtement résine.

Tolérances sur l’état de surface :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **HORIZONTALITE** | | **PLANEITE** | |  |
| **type** | Dénivellation  sous la règle de 2 m | dénivellation cumulée à  l’intérieur d’une pièce | sous règle de 2 m | sous règle de 0,20 m | hauteur des saillies |
| **D1** | 10 mm | 15 mm | 10 mm |  |  |
| **D2** | 6 mm | 9 mm | 10 mm | 3 mm | 2 mm |
| **D3** | 5 mm | 7,5 mm | 7 mm | 2 mm | 1 mm |
| **D4** | 4 mm | 6 mm | 4 mm | 1 mm | 0,5 mm |

Le type de parement retenu est indiqué au chapitre 3.

# DESCRIPTION DES PRESTATIONS A REALISER

## PRESTATIONS GENERALES

### Période de préparation - études d’exécution

Lors de la période de préparation, une réunion préalable sera organisée par le maître d’œuvre pour laquelle l’entreprise devra avoir préparé et défini les points suivants :

* délai prévisionnel des travaux,
* détails de la préparation des travaux.

Au titre des études d’exécution, le titulaire devra fournir pour validation avant démarrage des travaux:

* le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ;
* le planning prévisionnel des travaux ;
* l’échéancier financier des travaux ;
* le plan des installations de chantier ;
* les notes de calcul ;
* les plans d’exécution (création d’un étage, ferraillage, coffrage ……) ;
* les fiches techniques et échantillons relatifs aux matériaux proposés.

### Installations de chantier

Les installations de chantier communes sont comprises au présent lot. A ce titre le titulaire devra prévoir la mise en place et l’entretien de baraques de chantier (bureaux, vestiaires et sanitaires) communes à tous les lots et pour toute la durée des travaux, y compris les raccordements aux divers réseaux (eau, assainissement et électricité).

Un coffret électrique de chantier sera mis à disposition par le titulaire du lot 3.

Le titulaire devra également réaliser la mise en place et le repliement du matériel spécifiquement lié à l’exécution des travaux objet du présent lot :

* les bennes pour permettre le tri, le stockage puis l’évacuation de l’ensemble des déchets de chantier issus de ses travaux,
* les moyens d’accès pour les travaux en hauteur (échafaudage, nacelle,…..),
* ……..

### Dossier des ouvrages exécutés

Le Dossier des Ouvrages exécutés pour les deux bâtiments sera fourni (D.O.E) en 3 exemplaires (2 papier + 1 CD).

Il devra comprendre a minima :

* les notes de calcul,
* les plans des ouvrages exécutés (format MICROSTATION),
* les fiches et avis techniques relatifs aux matériaux et matériels mis en œuvre,
* les résultats des différents contrôles et essais réalisés dans le cadre du présent marché.

## TRAVAUX DE DEMOLITION

### Dépose d’ossatures bois

Le titulaire devra déposer les ossatures bois sur lesquelles sont fixées les ossatures de faux-plafond et reposant sur les murs et cloisons démolis des articles 3.2.6 et 3.2.7.

Localisation : - ossature au-dessus des pièces 15, 16, 17, 18,19 et 20

- ossature au-dessus des pièces 21 et 23

### Dépose de plafonds et faux-plafonds

Cette prestation comprend la dépose et l’évacuation de faux-plafond suspendus (dalles et ossatures primaires et secondaires) et de plafonds en plaques d’aggloméré après dépose des équipements électriques à charge du lot électricité.

Les éléments déposés seront triés puis évacués en centre de traitement agréé avec émission des BSD via Trackdéchets.

Localisation : - faux-plafond suspendu : toutes les pièces sauf pièces 1, 2, 21, 22 et 23,

- plafond : pièces 1 et 2

### Dépose de hottes métalliques

Le titulaire devra procéder à la dépose et à l’évacuation des deux hottes métalliques présentes dans les anciennes cuisines y compris conduits et groupes d’extraction en toiture. Les chevêtres devront être déposés et les ouvertures obturées avec des tuiles identiques à celles existantes.

Localisation : pièce 22

### Dépose d’un chauffe-eau

L’ancien chauffe-eau déconnecté présent dans les combles et fixé au mur intérieur des anciennes cuisines devra être déposé et évacué.

Cette prestation comprend la dépose, l’évacuation en centre de traitement agréé et l’émission du BDC correspondant via Tracdéchets.

Localisation : combles au-dessus pièce 21

### Démolition de cheminées

Le marché comprend la démolition des deux cheminées du bâtiment.

Cette prestation comprend :

- la démolition complète des cheminées y compris éléments en toiture,

- le tri et l’évacuation des gravats en centre de traitement agréé avec émission des BSD via Trackdéchets,

- la fermeture des ouvertures en toiture avec des tuiles et solives identiques à celles existantes.

Le marché comprend également la fermeture des ouvertures en toiture liées à la dépose des extracteurs d’air par le titulaire du lot 3.

Localisation : - pièce 1

- pièce 10

- toiture

### Démolition de murs en béton ou en briques d’aggloméré

Le titulaire devra procéder à la démolition et à l’évacuation de murs en béton ou en briques d’aggloméré d’épaisseurs respectives environ 45 et 20 cm.

Les équipements électriques, sanitaires ou de chauffage présents sur les murs auront été déposés au préalable par le titulaire du lot 3.

Les ossatures bois sur lesquelles sont accrochés les faux plafonds et reposant sur les murs seront déposées par le titulaire du lot 2.

Cette prestation comprend :

- La démolition et l’évacuation du mur,

- La reprise éventuelle du dallage avec un béton de type B2 et un parement supérieur de type D3,

- le tri et l’évacuation des déchets en centre de traitement agréé avec émission des BSD via Trackdéchets.

Localisation : suivant plan joint au DCE

### Démolition de cloisons et murets

Le titulaire devra procéder à la démolition et à l’évacuation de cloisons et murets en carreaux de brique ou en plaques de plâtre d’épaisseur 1repectives environ 15 et 10 cm.

Les équipements électriques, sanitaires ou de chauffage présents sur les cloisons auront été déposés au préalable par le titulaire du lot 3.

Les ossatures bois sur lesquelles sont accrochés les faux plafonds et reposant sur les murs seront déposées par le titulaire du lot 2.

Cette prestation comprend :

- la désolidarisation des cloisons et murets démolis par rapport aux murs conservés,

- la dépose et l’évacuation des menuiseries éventuellement présentes sur les cloisons,

- la démolition des cloisons sur toute leur hauteur,

- les reprises de maçonnerie au droit des murs conservés,

- le tri et l’évacuation des gravats en centre de traitement et l’émission des BSD via Trackdéchets.

Localisation : - suivant plan joint au DCE

### Dépose de plinthes

Le titulaire devra procéder à la dépose et à l’évacuation des plinthes céramiques non concernées par les travaux de désamiantage et hors cloisons et murs démolis.

Localisation : - pièces 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 15 et 18

### Démolition de carrelages de sol et mural

Cette prestation comprend :

- la démolition du carrelage de sol y compris chape ciment hors démolition dallage béton,

- la démolition du carrelage mural non concerné par les travaux de désamiantage et hors murs et cloisons démolis,

- le tri et l’évacuation des gravats,

- l’émission des BSD via Trackdéchets

Localisation : - carrelage de sol : pièces 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12 13, 14, 15, 16, 17, 18,19 et 24

- carrelage mural : pièces 21, 22 et 23

### Démolition de sol en résine

Le titulaire devra procéder à la démolition de la chape ciment recouverte de résine présente dans les anciennes cuisines.

Cette prestation comprend :

- la démolition de la chape ciment y compris remontées en plinthes,

- le tri et l’évacuation des gravats,

- l’émission des BSD via Trackdéchets

Localisation : pièces 21, 22 et 23

### Démolition d’un dallage béton

Cette prestation comprend :

- la démolition d’un dallage béton d’une épaisseur estimée à 15 cm,

- le tri et l’évacuation des gravats et déblais de toute nature,  
- l’émission des BSD via Trackdéchets.

Localisation : pièce 20

### Démolition d’un escalier intérieur

Le titulaire devra procéder à la démolition de l’escalier présent entre les pièces 23 et 24.

Cette prestation comprend :

- la démolition d’un dallage béton d’une épaisseur estimée à 15 cm,

- La reprise éventuelle du dallage avec un béton de type B2 et un parement supérieur de type D3,

- le tri et l’évacuation des gravats et déblais de toute nature,  
- l’émission des BSD via Trackdéchets.

Localisation ;: entre pièces 23 et 24

### Dépose d’habillages et placard bois

Le titulaire devra procéder à la dépose et à l’évacuation de l’habillage bois présents sur certains murs après dépose des équipements électriques par le titulaire du lot 3 ainsi d’un placard également en bois.

Cette prestation comprend :

- la dépose et l’évacuation de l’habillage bois,

- l’émission du BSD via Trackédéchets.

Localisation : - habillage bois sur murs : pièces 6 et 11

- placard bois : pièce 9

### Démolition du bar

Après dépose des équipements électriques et sanitaires par le titulaire du lot 3, le titulaire devra procéder à la démolition du bar y compris le faux-plafond situé au-dessus.

Cette prestation comprend :

- la dépose du bar et du faux-pafond,

- le tri et l’évacuation des déchets en centre de traitement agréé,

- l’émission du BSD via Trackédéchets.

Localisation : - pièce 11

## GROS ŒUVRE – MACONNERIE

### Agrandissement d’ouvertures

Le marché comprend l’agrandissement d’ouvertures présentes sur des parties de murs en béton de 20 centimètres d’épaisseur environ.

Cette prestation comprend :

- la dépose et l’évacuation des châssis vitrés présents,

- l’agrandissement des ouvertures existantes de largeur actuelle environ 1 mètre,

- pour les fenêtres agrandies, la création des appuis avec goutte d’eau et rejingot,

- la reprise des encadrements avec réalisation enduit ciment de finition teinté.

Localisation : - façade Est pour transformation d’une fenêtre en porte

- façade Ouest : pour augmentation de la hauteur de deux fenêtres de 1 à 2 mètres

### Obturation d’ouvertures

Le marché comprend l’obturation d’ouvertures présentes sur des murs en béton de 45 centimètres d’épaisseur environ.

Cette prestation comprend :

- la dépose et l’évacuation des portes éventuellement présentes,

- l’obturation des ouvertures en blocs béton de 20 ou 10 centimètres de profondeur,

- pour l’obturation de l’ouverture de la façade Sud, la réalisation côté extérieur d’un enduit ciment de couleur proche de celle de la façade.

Localisation (cf plan joint au DCE)  : - façade Sud : obturation de l’ouverture de dimensions l : 1,00 m x h : 2,90 m,

- entre les pièces 6 et 111,

- dans la pièce 10 (obturation partielle en blocs creux de 10 cm sous l’IPN existant dans le prolongement du mur entre la pièce 11 et les pièces 12 et 13)

- entre les pièces 18 et 22, 20 et 22, 21 et 22 , 22 et 23 (partielle), 23 et 24

### Murs en blocs béton creux

Le marché comprend la réalisation de murs de hauteur 3,50 mètres en blocs béton creux de 20 ou 10 cm de profondeur.

Ils seront exécutés conformément aux prescriptions du DTU 20.1.

Ils devront comprendre les réservations nécessaires à la pose des portes prévues dont les cotes de définitives seront fournies par les titulaire du lot 2.

Localisation (suivant plans joint au DCE) :

* murs en blocs creux de 20 centimètres : - RDC : pièces 1-2-3-4

- sous-sol : local SIC

* murs en blocs creux de 10centimètres : RDC pièces 7, 9, 10 et 22

### Réservation pour lot 3

Le titulaire devra créer une réservation dans une dalle béton d’épaisseur environ 20 cm pour permettre passage des câbles par le titulaire du lot 3.

Les dimensions de cette réservation sont estimées à 400 x 200 mm et seront fournies par le titualire du lot 3 durant l’exécution.

Localisation : entre local SIC du sous-sol et pièce 1

## CARELAGES

### Chape fluide ciment

Cette prestation comprend :

- la préparation du support (nettoyage et ravoirage si nécessaire),

- le pose de bandes de désolidarisation périphériques de 5 mm d’épaisseur au bas des murs sur toute leur longueur, sans discontinuité et sans point de compression,

- l’application d’un primaire d’accrochage pour pose adhérente sur dallages béton,

- le coulage d’une chape fluide ciment de 5 centimètres d’épaisseur maximum avec produit de cure intégré et sans pellicule de surface,

- le passage de la barre de répartition en passe croisée pour obtenir une planéité d’au moins 3 mm sous la règle de 2 mètres,

- la réalisation des joints de fractionnement.

Localisation : ensemble du bâtiment sauf pièce 25

### Carrelage de sol et plinthes

Le marché comprend la fourniture et la pose de carrelage et de plinthes de type grès cérame pleinement vitrifié.

Cette prestation comprend :

- la réalisation d’un test d’humidité sur la chape ciment réalisée au titre de l’article précédent,

* la pose du carrelage sur chape ciment avec colle de classe A ou A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur,
* la réalisation des différents types de joint (joints de dilatation, joints de retrait, joints de fractionnement, joints périphériques, joints entre éléments de revêtement).

Le carrelage devra respecter le classement UPEC minimum suivant : U4P4.

Le classement UPEC devra être confirmé par un P.V. établi par un organisme agréé.

Les carrelages préconisés seront classés « 1er choix » et seront conformes à la norme NF EN 14 411. Ils devront être éco-labellisés et être de classe A+ en ce qui concerne les émissions de polluants volatils.

Les différents carrelages seront choisis par le maitre d’œuvre sur présentation d’échantillons.

Les tolérances de pose sont les suivantes :

* + une règle rigide de 2 ml de longueur, promenée en tous sens, ne doit pas accuser de flaches supérieures à 2 mm,
  + aucun point de niveau ne doit se trouver à plus de 3 mm de part et d'autre de la cote d'arase théorique rapportée au trait de niveau,
  + une règle rigide de 2 ml de longueur posée sur les bords homologues de carreaux d'une même ligne ou rang, ne doit pas accuser une différence d'alignement supérieure à 2 mm (y compris tolérances de
  + calibrage), il ne doit pas y avoir de défauts d'aspect visibles à 1.50 ml.

Localisation : - pièce 22 et future WC PMR

### Carrelage mural

Le marché comprend également la fourniture et la pose de carrelage mural sur les cloisons ou doublages en plaques de plâtre réalisés par le titulaire du lot n°2.

Les carreaux choisis seront classés « choix commercial » et auront une épaisseur minimale de 6 mm.

Leur qualité et résistance mécanique devront être adaptées aux lieux d’utilisation.

Ils devront être éco-labellisés et être de classe A+ en ce qui concerne les émissions de polluants volatils

Ils seront choisis par le maître d’œuvre sur présentation d’échantillons.

Les travaux comprennent :

* le parfait nettoyage du support,
* la pose du carrelage mural avec colle conforme aux prescriptions du DTU 52.2 et de classe A ou A+ en ce qui concerne les émissions dans l’air intérieur,
* la réalisation de joints de type hydrofuge de couleur au choix du maître d’œuvre,
* la mise en place de baguettes préfabriquées en PVC ou en aluminium (couleur au choix du maître d’œuvre) dans les angles sortants,
* la réalisation des réservations pour passage des différentes canalisations ou gaines électriques.

Localisation : - pièce 22/sanitaires hommes : mur derrière urinoirs el lavabos sur une hauteur de 1,50 mètre ,  
 - pièce 22/sanitaires hommes et femmes : sur une hauteur de 1,00 mètre derrière les lavabos,  
 - pièce 22/sanitaires hommes et femmes sur une hauteur de 1,50 mètre derrière les blocs WC  
 - pièce 22/local entretien : sur une hauteur de 1,00 mètre au-dessus du vidoir

- Pièce 7/futur sanitaire PMR : 1,50 mètre derrière le WC et 1,00 mètre au-dessus du lavabo

## TRAVAUX DE VRD

### Réseaux eaux usées

Le marché comprend la modification des réseaux eaux usées existants nécessaire au raccordement des équipements sanitaires installés par le titulaire du lot 3 (voir plans joints au DCE).

Cette prestation comprend :

- la fourniture et la pose dans le dallage béton existant (épaisseur 20 cm) de canalisations PVC CR8 de diamètre 100 ou 50 mm y compris remontées pour branchement des différents appareils sanitaires, leur raccordement aux canalisations existantes et la reprise du dallage avec un béton de type B2 et un parement supérieur de type D3,

- la fourniture et pose d’une canalisation PVC CR8 de diamètre 100 mm dans le dallage extérieur entre deux regards voisins (voir plan joint DCE), la suppression du départ du premier regard vers le réseau eaux pluviales et la reprise du dallage avec un béton de type B2 et un parement supérieur de type D3,

- la dépose et l’évacuation des siphons de sol et le comblement des vides en béton de type B2 avec parement supérieur de type,

- la suppression des regards et évacuations devenues inutiles.

Localisation (voir plan joint au DCE) : - pièces 5 et 7

- pièce 18

- pièce 22 (et extérieur)

### Rampe d’accès PMR

Le marché comprend la création d’une rampe d’accès PMR le long de la façade principale du bâtiment.

Cette prestation comprend :

-la démolition du bac à fleurs,

- la découpe de l’enrobé du trottoir sur l’emprise de la future rampe,

- les terrassements pour atteindre une profondeur de 10 centimètre par rapport au trottoir,

- l’évacuation des déblais générés en centre de traitement agréé,

- la création d’une rampe en béton de type B3 teinté avec finition de type balayé pour rendre la surface anti-dérapante,

- la fourniture et la pose scellée dans le béton sur le coté extérieur de la rampe d’un garde-corps en aluminium thermolaqué (couleur blanche) d’une hauteur de 80 centimètres,

- le remplacement au « plus approchant » des éléments d’habillage de l’escalier endommagés,

- la création d’un « bateau » de largeur 1 mètre au niveau du trottoir à proximité de l’extrémité de la rampe.

Localisation : façade principale du bâtiment

## MENUISERIES EXTERIEURES

### Porte métallique

Le marché comprend la fourniture et la pose d’une porte métallique de dimensions de passage 0,93m x 2,04 m.

Les cotes exactes seront prises par l'entreprise après réalisation de l’ouverture au titre du présent marché.

Le vantail sera composé de deux parements en acier galvanisé d’épaisseur minimale 15/10e et d’un complexe technique isolant.

Elle aura pour caractéristiques :

- U ≤ 1,6 W/(m²K),

- classement AEV : A3 E4A VC3.

Le ferrage comprendra :

- trois paumelles,

- une serrure trois points à pênes sortants avec cylindre européen haute sûreté 10 pistons type ASTRAL de BRICARD ou équivalent avec entrée de clé côté extérieur, bouton moleté côté intérieur et 5 clés,

- un butoir de mur caoutchouc à balustre avec monture en plastique réf. 201 de BRICARD ou équivalent.

La porte sera livrée avec thermo-laquage par poudre polyester, teinte RAL au choix du maitre d’œuvre sur présentation d’un nuancier.

Localisation : - façade Est

### Ensembles menuisés avec porte d’évacuation

Le marché comprend le remplacement de deux ensembles vitrés avec baies vitrées coulissantes intégrées et d’une baie coulissante par des ensembles menuisés vitrés en aluminium de couleur blanche (RAL 9010) et comprenant une porte d’évacuation vitrée à deux vantaux de dimensions de passage l : 1,40 m x H : 2,04 m.

Les portes d’évacuation seront équipées d’un bouton moleté intérieur.

Les ensembles bénéficier d’un marquage « NF menuiseries aluminium » et d’un classement ACOTHERM.

Les caractéristiques minimales demandées sont les suivantes :

• Classement A.E.V minimum : A\*3 E\*4 V\*A2

• Facteur de transmission lumineuse : TLw ≥ 60 %

• Uw ≤ 1.5 W/m².K

• Sw ≥ à 0,50

• Classe d’émissions dans l’air intérieur : A+

Cette prestation comprend :

- la dépose et l’évacuation des éléments remplacés,

- la fourniture et la mise en place contre la maçonnerie de tapées d’isolation constituées de profilés aluminium à rupture de pont thermique de largeur 100 ou 50 mm,

- la fourniture et la pose des ensembles vitrés avec porte d’évacuation intégrée y compris les éléments (profilés, cornières, ...) nécessaires pour assurer une parfaite finition de l’ensemble côtés intérieur et extérieur,

- le nettoyage des vitres avant réception des travaux.

Les cotes exactes seront prises par l'entreprise avant fabrication.

Localisation : - façade O ( l : 3,80 x H : 3,30 m : 2 u ; l : 3,00 m x h : 2,50 m : 1 u)

### Blocs-baies PVC avec volet-roulant solaire

Le marché comprend la fourniture et la pose de blocs-baies en PVC à un vantail avec volet-roulant intégré à motorisation solaire.

Le vantail devra être de type oscillo-battant. Les caissons de volet-roulant seront positionnés côté intérieur.

Ils devront bénéficier d’un marquage « NF BLOC BAIES PVC » et d’un classement ACOTHERM.

Ils auront pour performances minimales :

- classe d’émission dans l’air intérieur : A+

- conductivité thermique : - UW ≤ 1,5 W/m²°K avec tablier relevé

- UW ≤ 1,2 W/m²°K avec tablier baissé

- Facteurs solaires : Scw (hiver) ≥ 0,50 (tablier relevé)

SEw (été) ≤ 0,05 (tablier baissé)

- Facteur de transmission lumineuse : TLw ≥ 60 % (tablier relevé)

De plus, les volets-roulants devront satisfaire les exigences minimales ci-après :

- Résistance au vent : V3

- Endurance mécanique : E\*2

- Effort de manœuvre : M\*1 manœuvre par treuil à manivelle, M manœuvre motorisé

- Fausses manœuvres : critères satisfaisants pour manœuvre par treuil à manivelle

- Efficacité des organes de fixation et de condamnation : critères satisfaisants

- Résistance au choc : C\*

- Ensoleillement R

- Occultation O\*

- Résistance à la corrosion : S\*1

Cette prestation comprend :

- la dépose et l’évacuation des blocs-baies remplacés

- la fourniture et la pose de bloc-baies en PVC avec volet-roulant intégré y compris les éléments (profilés, cornières, ...) nécessaires pour assurer une parfaite finition de l’ensemble côtés intérieur et extérieur,

- la fourniture et la pose de bavettes en aluminium sur les appuis de fenêtre de la façade Ouest,

- le nettoyage des vitres avant réception des travaux.

Localisation : - façade Est (l : 1,00 m x h : 1,98 m, 6 unités)

- façade Ouest (1 : 1,03 m x h : 2,00 m, 2 unités)